



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_04_36

Date de convocation du conseil : 31 mars 2023Nombre de conseillers en exercice : 26Nombre de conseillers présents : 23Nombre de votants : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Objet : Aménagement du Bourg de St Amant
Nouveau plan de financement Avenant Maitrise d'œuvre
Demande de subvention Fonds Vert

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette
Mme CHASTEL Ita a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur DEMESSEMAKERS Olivier

M. Jean-Jacques PUYDOYEUX expose au conseil municipal qu'un fonds vert a été mis en place pour donner aux collectivités les moyens d'accélérer leur transition écologique.

Il précise que le projet d'aménagement du bourg de St Amant pourrait s'inscrire dans l'axe 2 « Renaturation des villes et des villages » dont l'objectif est la préservation ou la recréation, au sein des milieux urbains, des espaces de nature dans un but d'adaptation aux conséquences du changement climatique, notamment en visant le rafraîchissement urbain.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à déposer une demande de subvention à ce titre, d'autant plus que le montant prévisionnel des travaux est plus important qu'initialement puisqu'il a évolué de manière à s'inscrire dans une démarche de respect environnemental.

Au regard de l'augmentation du chiffrage des travaux et par conséquent du montant de la maitrise d'œuvre, un nouveau plan prévisionnel de financement est proposé à l'assemblée délibérante :

Coût total du projet :	770 654,12 € HT
<u>Subventions :</u>	
DETR (21,69 %)	167 181,00 € HT (attribuée)
Département (12,97 %)	100 000,00 € HT (escomptée)
Schéma du bâti (0,89%)	6 842,00 € HT (escomptée)
Fonds Vert (44,45 %)	342 555,75 € HT (sollicitée)
Fonds communaux (20%)	<u>154 075,37 € HT</u>
TOTAL :	770 654,12 € HT

AR Prefecture

016-200063105-20230405-D2023_04_36-DE
Reçu le 06/04/2023

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert ainsi que de signer l'avenant n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre afin de le faire correspondre au coût des travaux soit 5,21 % du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le nouveau plan prévisionnel de financement présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de Maitrise d'œuvre.

CHARGE Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 05/04/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 06/04/2023

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

